

Dupixent, développé par Sanofi et Regeneron, a été approuvé aux États-Unis comme étant le premier médicament biologique pour les jeunes enfants atteints d'urticaire chronique spontanée non contrôlée

- Approbation pour les enfants âgés de 2 à 11 ans atteints d'UCS qui restent symptomatiques malgré un traitement par antihistaminiques de type H1, basée principalement sur les données du programme d'études cliniques LIBERTY-CUPID
- L'UCS est une maladie de peau chronique qui provoque des démangeaisons et de l'urticaire pouvant être invalidantes pour les jeunes enfants, en particulier chez ceux dont la maladie reste non contrôlée.
- L'UCS est la cinquième maladie partiellement due à une inflammation de type 2 pour laquelle Dupixent est autorisé chez les enfants de moins de 12 ans.

Paris et Tarrytown, NY, le 22 avril 2026. La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a approuvé Dupixent (dupilumab) pour le traitement de l'urticaire chronique spontanée (UCS) chez les enfants âgés de deux à 11 ans qui restent symptomatiques malgré un traitement par antihistaminique H1 (H1AH). Cette mesure étend l'[approbation](#) existant déjà pour Dupixent chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus atteints d'UCS.

*« Les enfants atteints d'urticaire chronique spontanée non contrôlée continuent de présenter des épisodes imprévisibles de démangeaisons et d'urticaire invalidantes », a déclaré la Dre **Alyssa Johnsen**, PhD, directrice mondiale du développement thérapeutique en immunologie chez Sanofi. « Jusqu'à présent, ces patients devaient se contenter de quelques options thérapeutiques qui ne ciblaient pas les médiateurs potentiellement déterminants de l'urticaire chronique spontanée. Dupixent est le premier agent biologique approuvé pour les patients dès l'âge de deux ans, offrant une approche ciblée inhibant la signalisation des IL4 et IL13, deux facteurs clés et centraux de l'inflammation de type 2 qui contribue à cette maladie. L'approbation accordée aujourd'hui souligne notre engagement constant à faire progresser les traitements destinés aux jeunes patients dont les besoins restent largement insatisfaits. »*

L'approbation est basée principalement sur les données du programme d'études cliniques LIBERTY-CUPID. Cela comprend l'extrapolation des données d'efficacité et de sécurité d'emploi de deux études de phase 3 ([Étude A](#) et [Étude C](#) ; identifiant d'étude clinique : NCT04180488) chez certains adultes et adolescents âgés de 12 ans et plus atteints d'UCS complétées par des données pharmacocinétiques de l'étude de phase 3 à bras unique CUPIDKids (identifiant d'étude clinique : NCT05526521) chez des enfants âgés de 2 à 11 ans atteints d'UCS. Dans l'Étude A et l'Étude C, Dupixent a significativement réduit la sévérité des démangeaisons et de l'activité de l'urticaire (un mélange de démangeaisons et d'urticaire) par rapport au placebo à la Semaine 24. Chez les adultes et les adolescents, Dupixent a également augmenté la probabilité d'un bon contrôle de la maladie ou d'une réponse complète par rapport au placebo à la Semaine 24. L'[Étude B](#) (identifiant d'étude clinique :

NCT04180488) a fourni des données supplémentaires de sécurité d'emploi et a évalué Dupixent chez des patients âgés de 12 ans et plus qui répondaient insuffisamment ou étaient intolérants au traitement par anti-IgE et présentaient des symptômes malgré la prise d'antihistaminiques. La sécurité d'emploi chez les enfants âgés de 2 à 11 ans atteints d'UCS a été étayée par des données provenant de patients pédiatriques dans d'autres indications thérapeutiques.

Les résultats de sécurité d'emploi provenant des quatre études sur l'UCS ont été généralement cohérents avec le profil de sécurité connu de Dupixent dans ses indications dermatologiques approuvées. Dans l'Étude A, l'Étude B et l'Étude C, la réaction indésirable la plus fréquente ($\geq 2\%$) apparaissant dans les informations de prescription aux États-Unis et observée le plus fréquemment chez les patients sous Dupixent par rapport à un placebo était une réaction au site d'injection. Aucune nouvelle réaction indésirable n'a été identifiée chez les enfants âgés de 2 à 11 ans atteints d'UCS et traités par Dupixent.

« Grâce à cette approbation, Dupixent est devenu le premier médicament biologique aux États-Unis destiné aux jeunes enfants souffrant d'urticaire chronique spontanée non contrôlée, une affection cutanée imprévisible qui affecte la qualité de vie de ces enfants pendant leurs années les plus formatrices », a déclaré le Dr **George D. Yancopoulos**, PhD, co-président du conseil d'administration, président et directeur scientifique de Regeneron. « *Dupixent est désormais approuvé pour neuf pathologies différentes liées à l'allergie, de l'asthme à la dermatite atopique, et c'est la cinquième de ces indications désormais étendue aux jeunes enfants.* L'autorisation accordée par la FDA confirme le profil de sécurité bien établi de notre médicament ainsi que son potentiel à transformer la prise en charge des maladies chroniques en partie dues à une inflammation de type 2, qui touchent certaines des populations les plus vulnérables. En tant que médicament innovant à base d'anticorps de marque le plus largement utilisé, Dupixent a le potentiel de modifier un autre paradigme thérapeutique. »

En plus des États-Unis, Dupixent est [approuvé](#) pour l'UCS chez certains enfants âgés de 2 à 11 ans dans l'UE et dans d'autres pays à travers le monde.

À propos de l'UCS

L'UCS est une maladie inflammatoire chronique de la peau en partie due à une inflammation de type 2 : elle provoque une urticaire soudaine et invalidante et des démangeaisons récurrentes. L'UCS est généralement traitée par des H1AH, des médicaments qui ciblent les récepteurs H1 sur les cellules pour contrôler les symptômes des démangeaisons et de l'urticaire. Cependant, la maladie reste non contrôlée malgré le traitement H1AH chez plus de 14 000 enfants âgés de 2 à 11 ans aux États-Unis et atteints d'UCS, dont certains disposent de peu d'options thérapeutiques alternatives. Ces personnes continuent à présenter des symptômes invalidants avec un impact significatif sur leur qualité de vie.

À propos du programme de l'étude de phase 3 sur l'UCS avec Dupixent

Le programme de phase 3 LIBERTY-CUPID évaluant Dupixent pour l'UCS chez les enfants âgés de 2 à 11 ans comprend CUPIDKids, l'Étude A, l'Étude B et l'Étude C. L'étude CUPIDKids était une étude clinique à bras unique qui a évalué la sécurité d'emploi, l'efficacité et la pharmacocinétique de Dupixent chez des enfants âgés de 2 à 11 ans atteints d'UCS, qui sont restés symptomatiques malgré la prise d'antihistaminiques. Au cours de la période de traitement de 24 semaines, Dupixent a été administré à la dose de 200 mg toutes les 2 semaines (1x/2 sem.) ou toutes les 4 semaines (1x/4 sem.) ou à la dose de 300 mg

1x/4 sem., avec ou sans dose de charge initiale, en fonction de l'âge et du poids. Le critère d'évaluation principal a mesuré la concentration sérique de Dupixent au fil du temps, dont la C_{trough} (concentration la plus faible avant la dose suivante) à la Semaine 12 et à la Semaine 24.

L'Étude A et l'Étude C étaient des études cliniques répliquées, en double aveugle, contrôlées par placebo, qui ont évalué Dupixent comme traitement d'appoint aux antihistaminiques standard par rapport aux antihistaminiques seuls chez des patients âgés de 6 ans et plus qui sont restés symptomatiques malgré la prise d'antihistaminiques et qui n'avaient jamais reçu de traitement par anti-immunoglobulines E. L'Étude B a été menée chez des patients âgés de 12 ans et plus qui étaient symptomatiques malgré la prise d'antihistaminiques et qui n'avaient pas répondu ou étaient intolérants au traitement par anti-IgE. Au cours de la période de traitement de 24 semaines dans les trois études, tous les patients ont reçu une dose de charge initiale suivie soit de 300 mg de Dupixent 1x/2 sem., soit pour les patients pédiatriques pesant de 30 kg à < 60 kg, de 200 mg 1x/2 sem.. Dans les deux études, les critères d'évaluation évalués à la Semaine 24 comprenaient :

- Variation par rapport à la référence des démangeaisons (mesurée par le score hebdomadaire de sévérité des démangeaisons, échelle de 0 à 21), soit le critère d'évaluation principal.
- Variation par rapport à la référence des démangeaisons et de l'urticaire (score hebdomadaire de l'activité de l'urticaire [UAS7], échelle de 0 à 42), soit le critère d'évaluation secondaire clé.
- Proportion de patients obtenant un statut de maladie bien contrôlée ($UAS7 \leq 6$)
- Proportion de patients présentant une réponse complète ($UAS7 = 0$)

À propos du Dupixent

Dupixent (dupilumab) est une injection administrée sous la peau (injection sous-cutanée) à différents sites d'injection. Chez les enfants âgés de 2 à 11 ans atteints d'UCS qui restent symptomatiques malgré le traitement H1AH, Dupixent est administré en fonction de l'âge et du poids. Chez les enfants âgés de 2 à 5 ans, Dupixent est administré à la dose de 200 mg 1x/4 sem. pour les patients pesant de ≥ 5 kg à < 15 kg et à la dose de 300 mg 1x/4 sem. pour ceux pesant de ≥ 15 kg à < 30 kg, sans dose de charge initiale. Chez les enfants âgés de 6 à 17 ans, Dupixent est administré à la dose de 300 mg 1x/4 sem. pour les patients pesant de ≥ 15 kg à < 30 kg, de 200 mg 1x/2 sem. pour ceux pesant de ≥ 30 kg à < 60 kg et de 300 mg 1x/2 sem. pour ceux pesant ≥ 60 kg, après une dose de charge initiale. Dupixent est destiné à être utilisé sous la supervision d'un professionnel de santé et peut être administré dans une clinique ou à domicile après la formation par un professionnel de santé. Chez les enfants âgés de 2 à 11 ans, Dupixent doit être administré par un aidant si cela est fait à domicile.

Le Dupixent est un anticorps monoclonal entièrement humain qui inhibe la signalisation des voies de l'interleukine-4 (IL-4) et de l'interleukine-13 (IL-13) et n'est pas un immunosuppresseur. Le programme de développement du Dupixent a montré un avantage clinique significatif et une diminution de l'inflammation de type 2 dans les études de phase 3, établissant que l'IL-4 et l'IL-13 sont deux des facteurs clés et centraux de l'inflammation de type 2 qui joue un rôle majeur dans de multiples maladies liées et souvent comorbides.

Sanofi et Regeneron s'engagent à aider les patients américains à qui Dupixent a été prescrit à accéder à ce médicament et à recevoir le soutien dont ils peuvent avoir besoin grâce au programme DUPIXENT MyWay®. Pour plus d'informations, veuillez appeler le 1-844--DUPIXENT (1-844-387-4936) ou consulter www.DUPIXENT.com.

Le Dupixent a reçu des approbations réglementaires dans plus de 60 pays pour une ou plusieurs indications, y compris chez certains patients atteints de dermatite atopique, d'asthme, de rhinosinusite chronique avec polypes nasaux, d'œsophagite à éosinophiles, de prurigo nodulaire, d'UCS, de bronchopneumopathie chronique obstructive, de pemphigoïde bulleuse et de rhinosinusite fongique allergique dans différentes populations d'âge. Plus de 1,4 million de patients sont traités par le Dupixent dans le monde.

Programme de développement du dupilumab

Le dupilumab est développé conjointement par Sanofi et Regeneron dans le cadre d'un accord de collaboration mondial. À ce jour, le dupilumab a été étudié dans plus de 60 études cliniques portant sur plus de 12 000 patients atteints de diverses maladies chroniques en partie dues à une inflammation de type 2.

Outre les indications actuellement approuvées, Sanofi et Regeneron étudient le dupilumab dans un large éventail de maladies causées par une inflammation de type 2 ou d'autres processus allergiques dans des études de phase 3, y compris le prurit chronique d'origine inconnue et le lichen simplex chronique. Ces utilisations potentielles du dupilumab font actuellement l'objet d'études cliniques, et l'innocuité et l'efficacité dans ces conditions n'ont pas été entièrement évaluées par les autorités réglementaires.

À propos de Regeneron

Regeneron (NASDAQ : REGN) est une société de biotechnologie de premier plan qui invente, développe et commercialise des médicaments qui transforment la vie des personnes atteintes de maladies graves. Fondée et dirigée par des médecins-scientifiques, notre capacité unique à traduire de façon répétée et cohérente la science en médecine a mené à de nombreux traitements approuvés et produits candidats en développement, dont la plupart ont été produits dans nos laboratoires. Nos médicaments et notre pipeline sont conçus pour aider les patients atteints de maladies oculaires, de maladies allergiques et inflammatoires, de cancer, de maladies cardiovasculaires et métaboliques, de maladies neurologiques, hématologiques et infectieuses et de maladies rares.

Regeneron repousse les limites de la recherche scientifique et accélère le processus de développement de médicaments grâce à des technologies exclusives, comme *VelociSuite*[®], qui produit des anticorps optimisés entièrement humains et de nouvelles classes d'anticorps bispécifiques. Regeneron façonne les nouveaux contours de la médecine au moyen des données issues du Regeneron Genetics Center[®] et de plateformes de médecine génétique de pointe, qui lui permettent d'identifier des cibles innovantes et des approches complémentaires pour le traitement ou la guérison potentiels des maladies.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.Regeneron.com ou suivez Regeneron sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [Facebook](#) ou [X](#).

À propos de Sanofi

Sanofi est une entreprise biopharmaceutique qui innove en R&D et exploite l'IA à grande échelle pour améliorer la vie des gens et réaliser une croissance à long terme. Nous appliquons notre connaissance approfondie du système immunitaire pour inventer des médicaments et des vaccins qui traitent et protègent des millions de personnes dans le monde entier, avec un pipeline innovant qui pourrait bénéficier à des millions d'autres. Notre équipe est guidée par un seul objectif : nous poursuivons les miracles de la science pour améliorer la vie des gens ; cela nous inspire pour stimuler le progrès et avoir un impact positif pour nos collaborateurs et les communautés que nous servons, en nous attaquant aux défis les plus urgents de notre époque en matière sanitaire, environnementale, et sociétale.

Sanofi est cotée sur Euronext : SAN et Nasdaq : SNY.

Sanofi - Relations avec les médias

Sandrine Guendoul | +33 6 25 09 14 25 | sandrine.quendoul@sanofi.com

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Léo Le Bourhis | +33 6 75 06 43 81 | leo.lebourhis@sanofi.com

Victor Rouault | +1 617 356 4751 | victor.rouault@sanofi.com

Timothy Gilbert | +1 516 521 2929 | timothy.gilbert@sanofi.com

Léa Ubaldi | +33 6 30 19 66 46 | lea.ubaldi@sanofi.com

Ekaterina Pesheva | +1 420 926 6780 | ekaterina.pesheva@sanofi.com

Sanofi - Relations avec les investisseurs

Thomas Kudsk Larsen | +44 7545 513 693 | thomas.larsen@sanofi.com

Alizé Kaisserian | +33 6 47 04 12 11 | alize.kaisserian@sanofi.com

Keita Browne | +1 781 249 1766 | keita.browne@sanofi.com

Nathalie Pham | +33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com

Nina Goworek | +1 908 569 7086 | nina.goworek@sanofi.com

Thibaud Châtelet | +33 6 80 80 89 90 | thibaud.chatelet@sanofi.com

Yun Li | +33 6 84 00 90 72 | yun.li3@sanofi.com

Regeneron - Relations avec les médias

Ilan Yellen | +1 914-330-9618 | ilana.yellen@regeneron.com

Regeneron - Relations avec les investisseurs

Mark Hudson | +1 914-847-3482 | mark.hudson@regeneron.com

Déclarations prospectives - Sanofi

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent concernant la mise sur le marché et autre potentiel de ce produit, ou concernant les développements et les recettes futures envisagées pour ce produit. Les termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « pouvoir », « envisager », « pourrait », « est conçu pour », « peut », « pourrait », « potentiel », « objectif », « tentative », « cible », « projeter », « stratégie », « s'efforcer », « souhaiter », « prédire », « prévoir », « ambition », « ligne directrice », « chercher à », « devrait », « sera », « but », ou leur forme négative, ainsi que d'autres termes similaires sont destinés à identifier des déclarations prospectives. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent notamment les actions et contretemps réglementaires inattendus, ou généralement des réglementations étatiques, qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ce produit, le fait que ce produit pourrait ne pas rencontrer un succès commercial ; les décisions des autorités concernant l'approbation ou non d'un produit candidat et le calendrier de cette approbation ; les pressions politiques aux États-Unis visant à imposer des prix plus bas pour les médicaments, notamment par la clause dite de la « nation la plus favorisée » pour les médicaments couverts par Medicare ; les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et l'analyse des données cliniques existantes relatives à ce produit, y compris postérieures à la mise sur le marché, les problèmes inattendus de sécurité, de qualité ou de production ; la concurrence de manière générale ; les risques associés à la propriété intellectuelle, à tout litige en cours ou futur en la matière et à l'issue de ces litiges, l'instabilité des conditions économiques et de marché, l'impact qu'une crise mondiale pourrait avoir sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) aux États-Unis, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2025 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2025 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Au regard de ces risques, incertitudes et estimations, il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives.

Toutes les marques citées dans le présent communiqué de presse sont la propriété du groupe Sanofi, à l'exception des marques VelociSuite et Regeneron Genetics Center.

Déclarations prospectives de Regeneron et utilisation des médias numériques

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et incertitudes liés aux performances et résultats futurs de Regeneron Pharmaceuticals, Inc. (« Regeneron » ou la « Société »). Les événements ou résultats avérés pourront différer significativement de ceux décrits dans ces déclarations prospectives. Les mots « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « chercher à » ou « estimer », des variantes de ces mots ou d'autres expressions similaires, sont utilisés pour identifier de telles déclarations prospectives, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces termes explicites. Ces déclarations concernent, et ces risques et incertitudes incluent, entre autres, la nature, le délai, le succès possible et les applications thérapeutiques des produits commercialisés ou autrement commercialisés par Regeneron et/ou ses collaborateurs ou titulaires de licence (collectivement, les « produits de Regeneron ») et les produits candidats développés par Regeneron et/ou ses collaborateurs ou titulaires de licence (collectivement, les « produits candidats de Regeneron ») et les

programmes de recherche et cliniques actuellement en cours ou prévus, y compris, sans s'y limiter, Dupixent® (dupilumab) pour le traitement des enfants âgés de 2 à 11 ans atteints d'urticaire chronique spontanée ; la probabilité, le calendrier et la portée d'une éventuelle approbation réglementaire et d'un lancement commercial des Produits candidats de Regeneron et des nouvelles indications pour les Produits de Regeneron, y compris Dupixent pour le traitement du prurit chronique d'origine inconnue, du lichen simplex chronique et d'autres indications potentielles ; l'incertitude quant à l'utilisation, l'acceptation par le marché et le succès commercial des produits de Regeneron (tels que Dupixent) et des produits candidats de Regeneron, ainsi que l'impact des études (menées par Regeneron ou par d'autres, obligatoires ou volontaires), y compris celles mentionnées ou évoquées dans ce communiqué de presse, sur ce qui précède ; la capacité des collaborateurs, licenciés, fournisseurs ou autres tiers de Regeneron (le cas échéant) à assurer la fabrication, le remplissage, le conditionnement, l'étiquetage, la distribution et les autres étapes liées aux produits et produits candidats de Regeneron ; la capacité de Regeneron à gérer les chaînes d'approvisionnement de plusieurs produits et produits candidats, ainsi que les risques associés aux droits de douane et autres restrictions commerciales ; les problèmes de sécurité résultant de l'administration des produits de Regeneron (tels que Dupixent) et des produits candidats de Regeneron aux patients, y compris les complications ou effets secondaires graves liés à l'utilisation des produits et produits candidats de Regeneron dans le cadre d'essais cliniques ; les décisions des autorités réglementaires et administratives gouvernementales susceptibles de retarder ou de restreindre la capacité de Regeneron à poursuivre le développement ou la commercialisation de ses produits et candidats-médicaments ; les obligations réglementaires et la surveillance continues ayant une incidence sur les produits, les programmes de recherche et cliniques et les activités de Regeneron, notamment celles relatives à la confidentialité des données des patients ; la disponibilité et l'étendue du remboursement ou de la prise en charge des frais de co-paiement pour les produits de Regeneron par les organismes payeurs tiers et autres tiers, y compris les régimes d'assurance maladie privés, les organismes de gestion de la santé, les sociétés de gestion des prestations pharmaceutiques et les programmes gouvernementaux tels que Medicare et Medicaid ; les décisions de couverture et de remboursement prises par ces organismes payeurs et autres tiers, ainsi que les nouvelles politiques et procédures adoptées par ces derniers ; les modifications apportées à la réglementation et aux exigences en matière de prix des médicaments et à la stratégie de prix de Regeneron ; les autres modifications des lois, règlements et politiques affectant le secteur de la santé ; les produits et candidats-médicaments concurrents (y compris les produits biosimilaires) qui pourraient être supérieurs ou plus rentables que les produits et candidats-médicaments de Regeneron ; la mesure dans laquelle les résultats des programmes de recherche et développement menés par Regeneron et/ou ses collaborateurs ou titulaires de licence peuvent être reproduits dans d'autres études et/ou conduire à l'avancement des produits candidats vers des essais cliniques, des applications thérapeutiques ou une approbation réglementaire ; les dépenses imprévues ; les coûts de développement, de production et de vente des produits ; la capacité de Regeneron à atteindre ses objectifs financiers et les modifications des hypothèses sous-jacentes à ces objectifs ; la possibilité que tout accord de licence, de collaboration ou d'approvisionnement, y compris les accords de Regeneron avec Sanofi et Bayer (ou leurs sociétés affiliées respectives, le cas échéant), soit annulé ou résilié ; l'impact des épidémies ou pandémies sur les activités de Regeneron ; et les risques associés aux litiges et autres procédures et enquêtes gouvernementales concernant la Société et/ou ses activités (y compris les procédures civiles en cours engagées ou auxquelles se sont joints le Département de la Justice des États-Unis et le Bureau du procureur des États-Unis pour le district du Massachusetts), les risques associés à la propriété intellectuelle de tiers et aux litiges en cours ou futurs s'y rapportant (y compris, sans limitation, les litiges en matière de brevets et autres procédures connexes concernant l'injection d'EYLEA® [afibercept]), l'issue finale de ces procédures et enquêtes, et l'impact que ce qui précède pourrait avoir sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Regeneron. Une description plus complète de ces risques et d'autres risques matériels peut être consultée dans les documents déposés par Regeneron auprès de la Securities and Exchange Commission [commission de réglementation et de contrôle des marchés financiers] des États-Unis, y compris son formulaire 10-K pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2025. Toutes les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions et le jugement actuels de la direction et le lecteur est prié de ne pas se fier aux déclarations prospectives formulées par Regeneron. Regeneron ne prend aucun engagement de mettre à jour (de façon publique ou non) les déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, toute projection ou tout conseil financier, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Regeneron utilise son site Web dédié aux relations avec les investisseurs et aux relations presse ainsi que ses réseaux sociaux pour publier des informations importantes sur la Société, y compris des informations qui peuvent être considérées comme importantes pour les investisseurs. Les informations financières et autres informations sur Regeneron sont régulièrement mises en ligne et accessibles sur le site Web des relations avec les médias et les investisseurs de Regeneron (<https://investor.regeneron.com>) et sur sa page LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/regeneron-pharmaceuticals>).